

VENTE SUR SAISIE DES PARTS SOCIALES DE LA SCI JD

AUDIENCE D'ADJUDICATION : 6 MAI 2010 À 16 H 30

DIRE

**L'AN DEUX MILLE DIX ET LE CINQ MAI**

**Maître Frédéric CATTONI**, Avocat de Mme Clarisse BOURBON épouse ROUANET, poursuivant la présente vente ;

DECLARE:

Que pour compléter le cahier des charges qui précède, il convient de préciser qu'au vu d'un acte qui lui a été délivré le 5 mai 2010 par le 3<sup>ème</sup> bureau des hypothèques de NANTERRE, il apparaît que les biens situés à **NEUILLY SUR SEINE (92), 14 bd Jean MERMOZ** (lots n°11, 73 et 144 de la copropriété) appartenant précédemment à la SCI JD ont été cédés par celle-ci à un tiers le 22 octobre 2008 moyennant le prix de 1.500.000 euros.

Une copie de cet acte est annexé au cahier des charges.

L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de cette situation sans aucun recours contre le poursuivant.

ET, Maître CATTONI, Avocat, a signé, sous toutes réserves.

